

dèle attachement à Dieu , & une ferme espérance des biens éternels , que la Religion nous promet.

La douleur que cet accident si imprévû doit causer à S. A. R. est au dessus de nos expressions : Elle perd un frere qu'elle aimoit tendrement & qui par sa conduite, à son égard, méritoit toute sa tendresse & sa confiance. C'étoit deux ames si unies, qu'elles sembloient n'en faire qu'une. S. A. R. retrouvoit dans S. A. E. ce cher frere , Monseigneur le Prince François, qu'Elle venoit de perdre : mais le malheur que nous déplorons en rouvrant une playe qui commençoit à se fermer, jette S. A. R. dans un abime d'affliction, qui doit nous engager à deux devoirs également indispensables.

L'un de prier Dieu, *le Pere des misericordes & le Dieu de toute consolation*, d'être lui-même le consolateur de S. A. R. dans la triste & affligeante situation où nous la voyons. L'autre de le supplier par d'humbles & ferventes prieres, de recevoir dans le sein paternel de ses misericordes, & dans le séjour de la bienheureuse éternité, S. A. E.

C'est ainsi que placés entre les vivans & les morts, nous devons étendre nôtre zèle sur ces deux Princes. Connoissant le tendre attachement & la respectueuse fidélité que vous avez pour S. A. R., nous nous promettons que vous vous acquiterez religieusement de ces deux devoirs, & que vivement touchez de la mort du Prince que nous pleurons, & de l'affliction du Prince que nous reverons, vous obtiendrez de Dieu par vos gémissemens, d'être propice à l'un & à l'autre.

Afin